

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 22 avril 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 22 avril 2021 à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE
Monsieur Yvon DARNE, absent en début de séance est arrivé au point n°6

Claudine PASTRE a donné pouvoir à Christine PEGHAIRE

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE.

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2021 : approuvé à l'unanimité

- 2- Travaux d'enfouissement de l'éclairage public à La Morge : Ils s'élèvent à 14 262, 24 € HT, le reste à charge de la commune est de 55 % soit 7 844,23 €. Le conseil municipal approuve ces travaux à l'unanimité

- 3- Travaux d'enfouissement du réseau Télécom à La Morge : Ils s'élèvent à 7 190,26 € TTC, le reste à charge de la commune est de 55 % soit 2 710,26 €. Le conseil municipal approuve ces travaux à l'unanimité

- 4- Travaux d'enfouissement de l'éclairage public à Flaghac : Ils s'élèvent à 26 311,19 € HT, le reste à charge de la commune est de 55 % soit 14 471,15 €. Le conseil municipal approuve ces travaux à l'unanimité

- 5- Travaux d'enfouissement du réseau Télécom à Flaghac : Ils s'élèvent à 9 864,00 ETTC, le reste à charge de la commune est de 55 % soit 5 624,00 €. Le conseil municipal approuve ces travaux à l'unanimité

- 6- La mise en place du Compte Epargne Temps, demandé par certains agents a été élaboré avec le concours du Centre de Gestion. Il est approuvé à l'unanimité.

- 7- Examen de différents devis :
 - mur du cimetière : 2 850 € HT
 - bloc de de béton pour pose panneau : 758 € HT
 - réfection trottoir route du Val d'Allier : 1 038 € HTCes trois devis réalisés par l'entreprise BESSON sont approuvés à l'unanimité

D'autres devis sont à l'étude :

Chemin de Flaghac :

DELORME TRAMONTIN : 12 440 €HT

CHEVALIER : 24 398 € HT

un troisième devis devrait arriver prochainement

Chemin des Roches :

DELORME TRAMONTIN : 5 840,00 €HT

CHEVALIER : 3 815,00€ HT

Chemin d'Azinières qui rejoint la 102

DELORME TRAMONTIN : 10 946,00 €HT

CHEVALIER : 6 676,25 € HT

8- Demande de subvention exceptionnelle par l'association nationale des accidentés de la vie section de Langeac (FNATH) : le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 50 €

9- Demande de subvention par les restaurants du cœur : Le Conseil Municipal, décide de ne pas attribuer de subvention mais décide à l'unanimité de soutenir cette association en mettant à sa disposition et gratuitement la salle polyvalente dans le cadre de ses activités

10- Appel à cotisation de la fondation du patrimoine : Comme chaque année, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 55 €

11- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade : à l'unanimité le ratio commun à tous les cadres d'emploi est fixé à 100 % : adopté à l'unanimité

12- Budget principal – amortissement des biens figurant au numéro d'inventaire n° 01-11-2020 (acquisition tables et chaises de la classe maternelle) sur une durée de 5 ans : le CGCT n'imposant pas d'amortir ce type de biens dans les collectivités de moins de 3 500 habitants, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas amortir les tables et les chaises

13- Budget principal – amortissement des biens figurant au numéro d'inventaire n° 01-07-2020 (acquisition du panneau de signalisation) sur une durée de 15 ans le CGCT n'imposant pas d'amortir ce type de biens dans les collectivités de moins de 3 500 habitants, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas amortir les panneaux de signalisation

14- Divers :

- Le Maire présente le bilan annuel du "contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine", bilan réalisé sur les cinq dernières années. Il existe quelques non conformités bactériologiques occasionnelles mais les résultats sont globalement satisfaisants
- Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG)
- Le Maire informe le Conseil Municipal que 12 enfants en petite section de maternelle ont été recensés pour la prochaine rentrée scolaire et qui faut d'ores et déjà travailler à l'organisation de leur accueil

La séance est levée à 21 heures 30